**Formulaire 59.44**

20 No

Cour suprême de la Nouvelle-Écosse

(Division de la famille)

Entre : [copier l’en-tête uniforme]

[nom] Le requérant

et

[nom] L’intimé

**Motion non contestée sollicitant une ordonnance de divorce**

**Motion**

[L*e requérant/L’intimé* en vertu de la règle 59.44(2) ] présente une motion sollicitant une ordonnance de divorce.

[L*e requérant/L’intimé* en vertu de la règle 59.44(2) ] présente également une motion sollicitant une ordonnance de mesures accessoires en vertu du texte législatif suivant [supprimer si aucune mesure accessoire n’est sollicitée] :

€ La *Loi sur le divorce* dans le cadre d’une des demandes suivantes :

€ responsabilité décisionnelle (art. 16)

€ temps parental (art. 16) [sélectionner une réponse]

* soin primaire (plus de 60 % du temps)
* temps partagée (entre 40 et 60 % du temps)
* autre

€ pension alimentaire pour enfants (art. 15.1)

€ révision administrative des pensions alimentaires pour enfants (art.  25.1)

€ pension alimentaire du conjoint (art. 15.2)

€ La loi intitulée *Matrimonial Property Act* dans le cadre d’une des demandes

suivantes :

€ possession exclusive du foyer matrimonial (art. 11)

€ partage des biens (art. 12)

€ autre [donner des précisions, p. ex., art. 13, art. 18] .

€ Les lois intitulées *Pension Benefits Act*, *Pension Benefits Division Act,* ou tout autre texte de loi permettant le partage des prestations de retraite;

€ La loi intitulée *Change of Name Act* (art.7) pour la modification du nom enregistré

€ Autre : [décrire] .

[L*e requérant/L’intimé* en vertu de la règle 59.44(2) ] demande qu’un juge tranche la motion sans que soit tenue une audience.

**Renseignements et preuves à l’appui**

La preuve à l’appui de la motion est la suivante :

€ l’extrait de mariage [si l’extrait de mariage ne peut être produit, il faut déposer un affidavit prouvant le mariage et donnant des motifs suffisants pour justifier le fait qu’un extrait de mariage n’a pu être produit à cette fin]

€ l’affidavit fait sous serment à l’appui de cette motion, déposé le 20, attestant les faits et demandes exigés

€ l’entente écrite entre les parties déposée en tant que pièce jointe à l’affidavit à l’appui de cette motion

€ l’affidavit attestant que l’autre partie a été avisée de l’instance

€ la déclaration parentale déposée le 20

€ déclaration de temps de contact et d’interaction déposée le 20

€ l’état des revenus déposé le 20

€ l’état des dépenses spéciales ou extraordinaires déposé le 20

€ l’état des circonstances représentant des difficultés excessives déposé le 20

€ l’état des dépenses déposé le 20

€ l’état des biens déposé le 20

€ un projet d’ordonnance de divorce

€ un projet d’ordonnance de mesures accessoires

€ autres déclarations ou documents requis [veuillez préciser]

€ [*les déclarations et renseignements requis de l’autre partie* Préciser à partir de la liste ci-dessus  */la preuve par affidavit démontrant que l’autre partie omet de produire une déclaration ou des renseignements requis, et démontrant que la production ne peut être raisonnablement contrainte*]

€ Deux enveloppes timbrées revêtues de l’adresse désignée de la partie auteure de

cette motion et deux enveloppes timbrées revêtues de l’adresse désignée de

l’autre partie, ou de l’adresse ordinaire de l’autre partie qui n’a pas désigné

d’adresse.

**Tiers**

Est-ce que d’autres personnes *jouissent* de temps de contact, d’interaction ou de temps parental avec l’enfant/les enfants?

€ Oui, les détails figurent dans l’affidavit.

€ Non

Est-ce que d’autres personnes *cherchent à jouir* de temps de contact, d’interaction ou de temps parental avec l’enfant/les enfants?

€ Oui, les détails figurent dans l’affidavit.

€ Non

**Raison pour laquelle la motion est présentée *ex parte*** [supprimer si la partie intimée est avisée]

[*L’intimé n’a pas déposé de réponse même si le délai pour ce faire est expiré./Le requérant et l’intimé ont réglé tous les problèmes visés par cette instance, et l’entente écrite est déposée avec cette motion./L’intimé a déposé un avis de retrait de réponse le 20 . /Le requérant a perdu son droit à avis en application.*]

**La partie intimée est avisée** [supprimer si la motion est présentée *ex parte*]

La partie intimée est immédiatement avisée de la motion par la délivrance d’une copie de cette dernière à l’adresse désignée dans la [*demande de notification/réponse/désignation de l’adresse pour délivrance*]de cette partie*.*

**Signature**

Signé le 20

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature [*du requérant/de l’intimé* en vertu de la règle 59.44(2)]

Nom en caractères d’imprimerie :

[ou]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature de l’avocat [nom] agissant à titre d’avocat pour [nom

de la partie]